

An aerial photograph of a town, likely Saguenay, Quebec, showing a dense urban area with various buildings, a prominent church with a tall steeple, and a large river flowing through the landscape. A bridge crosses the river in the foreground. The background features a vast expanse of water and distant hills under a clear blue sky. The image is framed by a large blue wave graphic on the left and a white dotted wave graphic at the bottom.

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'HABITATION

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'HABITATION

Cette publication a été réalisée par le ministère
des Affaires municipales et de l'Habitation

Une version électronique est disponible au www.mamh.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-83418-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-83419-9 (version électronique)

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit
et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2019

MESSAGE DE LA MINISTRE



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureuse de vous présenter le Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue de son dépôt à l'Assemblée nationale.

Ce plan énonce les orientations et les objectifs qui guideront les actions du Ministère. Celles-ci visent à la fois à soutenir les municipalités dans la réalisation de leur mission et à mobiliser leurs partenaires, publics et locaux, pour qu'ils collaborent efficacement avec elles, que ce soit par leurs politiques publiques ou par leurs actions sur le terrain. Il pose notamment les premiers jalons d'une action cohérente de l'État en habitation. Enfin, la réalisation de ce plan amènera le Ministère à devenir une organisation encore plus agile et donc en mesure de mieux anticiper les défis que le Québec et ses municipalités doivent relever pour assurer la qualité de vie des collectivités.

Ce plan stratégique intègre les principes de la gestion axée sur les résultats de manière à ce que le Ministère puisse mesurer concrètement ses actions. Ce choix démontre notre intention de réaliser nos engagements envers les collectivités, dans l'intérêt des citoyens, et d'en rendre compte avec ouverture et transparence.

En concrétisant ce plan, le Ministère valorisera l'autonomie, la responsabilisation et l'imputabilité des municipalités, convaincu que ces dernières pourront ainsi continuer d'exercer diligemment leurs compétences dans la perspective de mieux répondre aux besoins de leurs citoyens. Aussi, il favorisera la cohésion des interventions des différents acteurs responsables de l'habitation, de l'aménagement et du développement du territoire et de l'urbanisme au Québec.

En somme, le Ministère favorisera la création de milieux de vie conviviaux et attrayants, où les paysages ainsi que le patrimoine bâti sont préservés et mis en valeur. Il contribuera à la prospérité des Québécoises et des Québécois et à celle des générations futures.



Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, septembre 2019

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation s'inscrit dans un contexte bien particulier. C'est le plan d'un ministère aux nouvelles attributions, qui inclut l'habitation pour la première fois dans son appellation.

Ainsi, ses orientations sont teintées d'une nouvelle couleur répondant aux défis sociétaux auxquels nous devons nous adapter. Dans cette optique, certaines orientations se distinguent et méritent d'être soulignées.

D'une part, le Ministère mise plus que jamais sur des partenaires de tous les horizons ainsi que sur la concertation et la mobilisation. Cette approche permettra de mieux répondre à des enjeux de plus en plus interreliés et complexes qui dépassent la mission d'une seule organisation. En conjuguant toutes les expertises nécessaires, l'ensemble des partenaires posera des actions cohérentes axées sur les besoins et les réalités de toutes les collectivités du Québec. Dans la foulée de la reconnaissance des municipalités à titre de gouvernements de proximité, le Ministère est également appelé à s'affirmer davantage comme un accompagnateur des municipalités.

D'autre part, le Ministère travaillera, comme l'ensemble de la fonction publique québécoise, en plaçant l'intérêt de toutes les Québécoises et de tous les Québécois au centre de ses préoccupations et de ses interventions. Pour ce faire, il peut compter sur le soutien de ses directions régionales qui assurent une présence sur tout le territoire québécois. Il mettra également sur une riche culture de consultation de ses partenaires ainsi que sur de nouvelles collaborations diversifiées avec des acteurs socioéconomiques, culturels, scientifiques et professionnels.

Par ailleurs, je tiens à souligner que l'innovation occupe désormais une place de choix dans les valeurs fondamentales du Ministère. Ainsi, ce dernier s'engage dans la voie de la modernisation de ses façons de faire, avec le concours de ses partenaires, au bénéfice de sa clientèle, de son personnel et, surtout, de l'ensemble des citoyens. Le Ministère compte proposer des solutions créatives, audacieuses et adaptées aux collectivités. Celui-ci souhaite nourrir et stimuler ce réflexe et s'assurer que tous ses employés contribueront à cet objectif.

En définitive, ce plan se veut l'écho des préoccupations des collectivités. Notre personnel, dévoué et compétent, a à cœur de réaliser cette vision.

A stylized, handwritten signature in dark ink, appearing to read 'FG'.

Frédéric Guay

Sous-ministre

Québec, septembre 2019

L'ORGANISATION EN BREF

Mission

En tant que responsable de l'organisation municipale, du développement de la métropole et des régions, de l'occupation et de la vitalité des territoires ainsi que de l'habitation, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste à :

Soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

Vision

Assurer une action publique cohérente et innovante en faveur de collectivités dynamiques et résilientes.

Valeurs

Collaboration : le personnel s'unit pour offrir l'écoute et l'appui du Ministère à tous ses partenaires et aux citoyens.

Innovation : le Ministère encourage son personnel et ses partenaires à faire preuve de flexibilité organisationnelle et à rechercher des solutions créatives, audacieuses et adaptées aux réalités locales.

Professionnalisme : le Ministère offre ses services en mobilisant toute sa capacité, avec intégrité, respect et rigueur, au bénéfice de l'intérêt public.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
1 131	Nombre de municipalités locales
87	Nombre de municipalités régionales de comté (MRC), auxquelles s'ajoutent 14 agglomérations ayant des compétences de MRC
45 M\$	Aide financière du Fonds d'appui au rayonnement des régions en 2018-2019
105 M\$	Aide financière du Fonds de développement des territoires en 2018-2019
17 M\$	Aide financière du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole en 2018-2019
281 M\$	Investissements totaux dans les 122 projets soutenus par le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole en 2018-2019
175,04 M\$	Investissements confirmés du gouvernement du Québec dans les programmes d'infrastructures municipales en 2018-2019

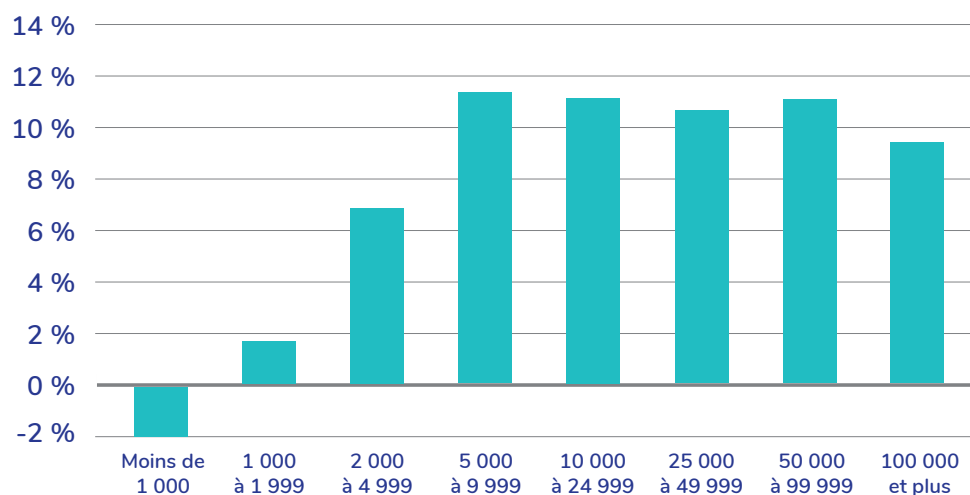
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte externe

Les municipalités évoluent dans un environnement caractérisé par de nombreux enjeux qui rendent leur action de plus en plus complexe : changements climatiques, urbanisation, protection des milieux naturels et agricoles, pauvreté, itinérance, insalubrité, vieillissement de la population, pénurie de main-d'œuvre, adaptation aux nouvelles technologies, vivre-ensemble, etc.

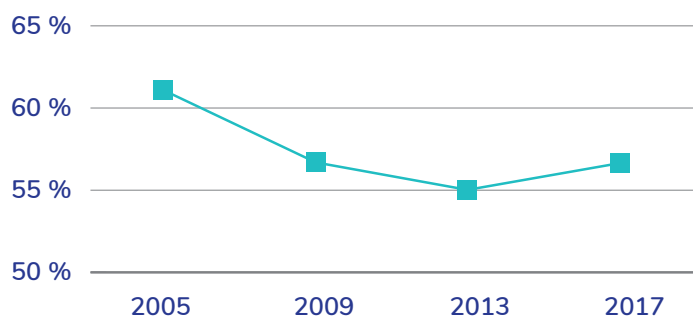
Les ressources et l'expertise limitées de certaines municipalités mettent de plus en plus à l'épreuve leur capacité de répondre aux besoins de leurs citoyens et de se conformer à leurs nombreuses obligations (p. ex., lois environnementales, maintien d'actifs des infrastructures d'eau). Cette réalité se reflète également sur la qualité des projets soumis au Ministère, dans le cadre de ses différents programmes, ce qui fait que les clientèles municipales ne bénéficient pas toujours pleinement de l'aide à laquelle elles auraient droit. Tout cela est en partie attribuable à une décroissance démographique qui, dans l'ensemble, frappe inégalement les municipalités selon leur taille et dont les effets sont aussi ressentis dans la vitalité de la démocratie municipale.

1. ACCROISSEMENT DE LA POPULATION PAR TAILLE DE MUNICIPALITÉ ENTRE 2007 ET 2017



Selon le découpage géographique des municipalités au 1^{er} juillet 2017

2. PROPORTION D'ÉLUS SANS OPPOSITION



2 023

actes financiers municipaux
(règlements d'emprunt,
engagements de crédits et
cautionnements) approuvés
par le Ministère en 2018-2019.

Dans ce contexte, le Ministère fait l'objet d'attentes grandissantes de la part du milieu municipal, plus particulièrement des municipalités moins peuplées qui peinent à suivre le rythme d'adaptation attendu pour composer avec leur environnement complexe. Celles-ci se tournent alors vers le Ministère qui doit ainsi concilier une forte demande d'accompagnement avec des ressources parfois limitées. Rappelons que le Québec compte 1 131 municipalités locales, dont 84 % comptent moins de 5 000 habitants. Un fort volume d'affaires est donc généré avec constance en raison de la multiplicité de partenaires, qui implique pour le Ministère

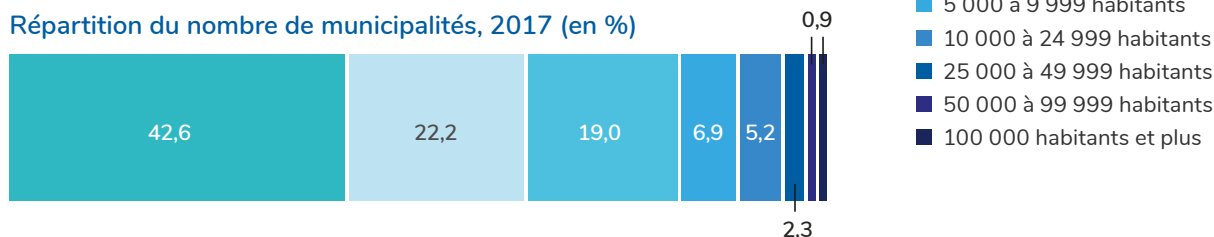
un grand nombre de démarches d'accompagnement et d'avis gouvernementaux. De plus, la contribution de ses employés est également sollicitée lors d'événements exceptionnels comme les inondations de 2017 et de 2019.

3. DISTRIBUTION DE LA POPULATION ET DES MUNICIPALITÉS

Répartition de la population, 2017 (en %)



Répartition du nombre de municipalités, 2017 (en %)



Les politiques publiques et l'action gouvernementale, pourtant essentielles pour résoudre des problèmes complexes touchant plusieurs acteurs, peuvent accroître les exigences administratives pour les municipalités. Ces dernières doivent également composer avec les différentes réalités administratives gouvernementales, puisqu'elles sont sollicitées par de nombreux ministères et organismes (MO), notamment en raison d'une multiplication de services s'adressant parfois au même segment de population (aînés, personnes handicapées, familles, immigrants, etc.). Pour cette raison, l'État doit s'assurer que son action est davantage coordonnée, qu'elle est cohérente et qu'elle répond bien aux besoins des milieux.

Cette concertation donnera lieu à la production de politiques mieux adaptées à la réalité des municipalités, ce qui aura pour effet de réduire le déphasage entre les intérêts recherchés par l'État et ceux de sa clientèle municipale.

En aménagement du territoire, cela pourrait se traduire par des actions visant à rallier les municipalités et le gouvernement autour d'un objectif commun, soit celui de concourir à un aménagement durable du territoire, d'assurer la sécurité de la population et de favoriser la résilience de la société québécoise lors de sinistres liés aux phénomènes climatiques. Il faut effectivement rappeler que, dans leur ensemble, les schémas d'aménagement et de développement des MRC ont majoritairement plus de 10 ans. Ainsi, la cartographie en vigueur des zones à risque d'inondations, de glissements de terrain et d'érosion côtière est généralement bien intégrée dans les schémas d'aménagement et de développement, mais doit elle-même être mise à jour dans plusieurs municipalités régionales de comté.

4. ÂGE DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EN VIGUEUR (2019)

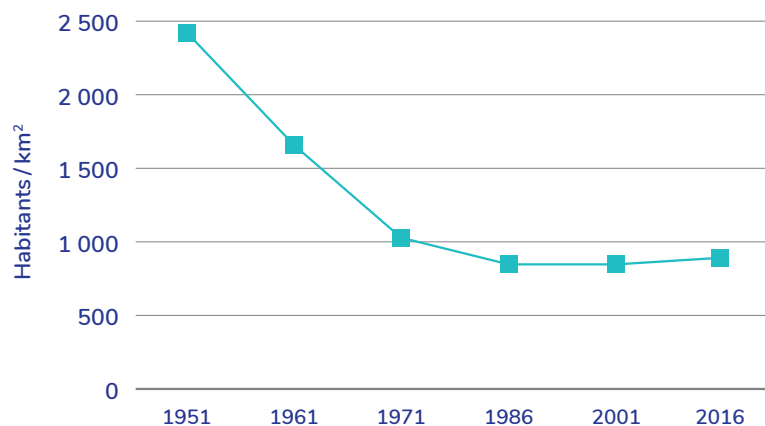
Nombre de schémas par groupe d'âge



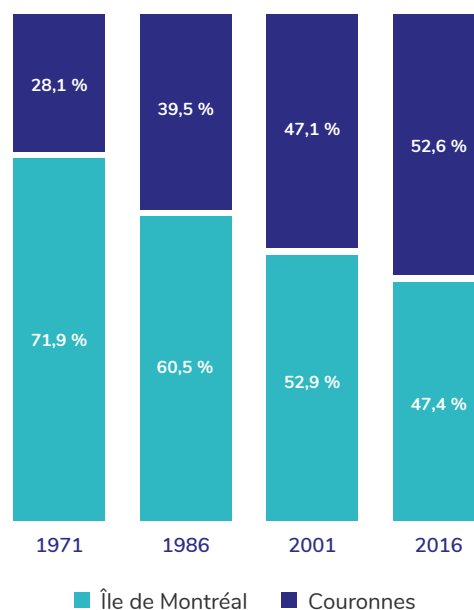
Ainsi, en travaillant en concertation avec le milieu, le Ministère pourra faire en sorte que ses politiques répondent davantage aux besoins des municipalités et des citoyens. Mentionnons que le Ministère a toutefois déjà fait un bon pas dans cette direction, notamment en adoptant la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités, dont les fondements reposent sur le développement et la promotion d'une culture de partenariat et de consultation des municipalités.

Par ailleurs, les enjeux de la région métropolitaine de Montréal, de la capitale nationale et des régions devraient être abordés de façon intégrée. L'étalement urbain, notamment dans la région métropolitaine, ne cesse de prendre de l'ampleur. De 2006 à 2016, la population sur l'île de Montréal a augmenté de 4,6 %, alors que cette croissance était de 21,1 % dans les couronnes nord et sud. Les déplacements qui y sont liés contribuent à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la congestion routière. De plus, ce phénomène fait pression sur les terres agricoles et les milieux naturels, nuit à la mixité sociale, en plus d'engendrer des coûts importants en infrastructures publiques.

5. DENSITÉ DE POPULATION DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL



6. POIDS DÉMOGRAPHIQUE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL AU SEIN DE SA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT



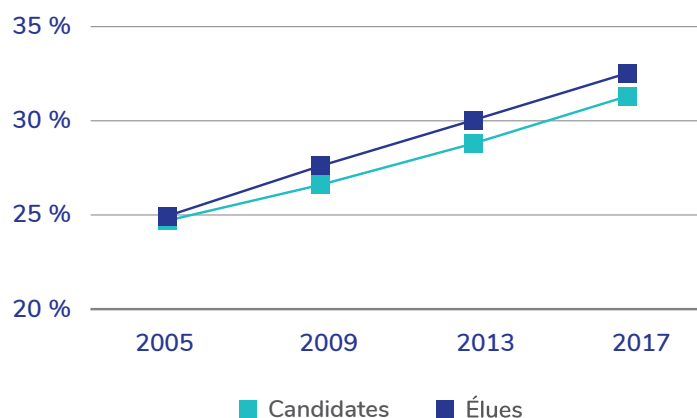
S'appuyer sur des orientations gouvernementales

Au cours des prochaines années, le Ministère pourra profiter de certaines occasions pour mettre en place des mesures qui lui permettront de mieux relever les nombreux défis propres au milieu municipal. À cet effet, plusieurs grandes orientations guideront ses actions. Dans un premier temps, les discussions en vue de permettre la conclusion d'une nouvelle entente de partenariat fiscal représentent un moment propice pour formuler une vision et des buts communs au gouvernement et aux municipalités et s'attaquer, par exemple, aux problèmes d'aménagement du territoire évoqués précédemment. Par ailleurs, le besoin de simplification administrative qu'expriment les municipalités représente une occasion pour le Ministère de poursuivre le dialogue amorcé avec les acteurs du monde municipal afin de mieux répondre à leurs besoins, notamment en proposant des allègements dans les processus administratifs établis, en mettant en place de nouvelles mesures d'efficacité et en développant de nouveaux partenariats.

De plus, le gouvernement a exprimé sa volonté de placer résolument l'intérêt du citoyen au cœur de ses actions, ce qui permet au Ministère de fonder ses décisions sur un socle commun solide. Des réformes déjà annoncées, comme celle du Fonds vert, auront des répercussions sur les activités du Ministère, qui peut y voir un levier lui permettant d'atteindre ses objectifs au bénéfice de ses partenaires et des citoyens.

Le Secrétariat du Conseil du trésor a également dévoilé en juin 2019 la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, empreinte de la vision d'une administration publique ambitieuse, proactive et transparente. Pour appuyer l'évolution de son offre de service à l'ère du numérique, le Ministère s'appuie sur les technologies numériques. Il valorise la consultation de sa clientèle dans le but de concevoir des solutions numériques alignées avec les besoins et les attentes du monde municipal. Notamment, le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales, dont l'objectif est d'offrir un ensemble de prestations électroniques gouvernementales destinées aux municipalités, se révèle un actif essentiel pour faciliter la circulation de l'information. Le Ministère est aussi précurseur en matière de données ouvertes au gouvernement du Québec et adhère à l'ambition de la Stratégie de valoriser ses données et de les redonner aux citoyens.

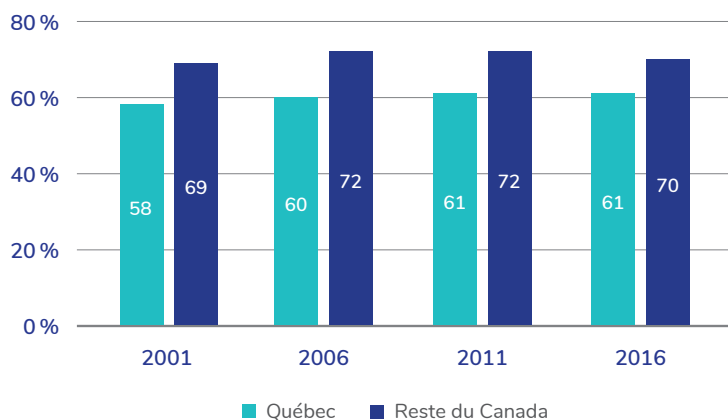
7. PROPORTION DE FEMMES ÉLUES ET DE CANDIDATES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES



Le Ministère est également en position privilégiée pour contribuer à l'atteinte de la parité dans les conseils municipaux. Il est d'ailleurs déjà en relation avec des partenaires de la société civile pour agir sur cet enjeu. Il agit ainsi en cohérence avec ses partenaires mettant en œuvre la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, plus précisément son orientation visant plus de parité dans les lieux décisionnels.

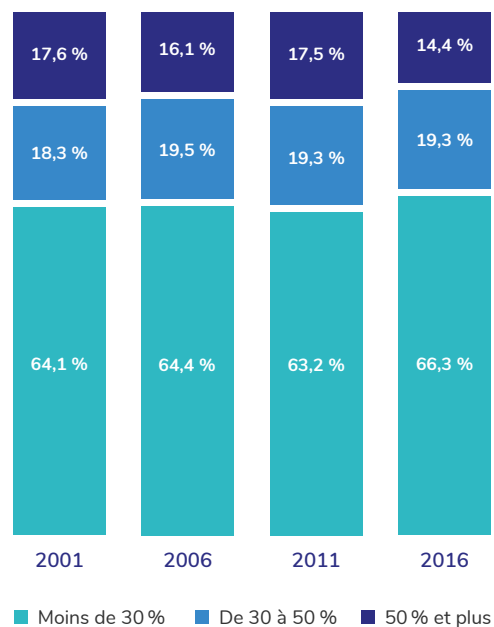
Enfin, depuis octobre dernier, il appartient au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'assurer un leadership gouvernemental en habitation. Il s'agit d'une occasion unique de doter l'État d'une vision cohérente dans ce domaine, en concertation avec les organismes publics (Société d'habitation du Québec, Régie du bâtiment et Régie du logement) et les partenaires du secteur. L'habitation doit être pensée en complémentarité avec l'aménagement et le développement du territoire.

8. TAUX DE PROPRIÉTÉ



Source : Statistique Canada

9. PROPORTION DES LOCATAIRES SELON LEUR REVENU CONSACRÉ AU LOGEMENT



Source : Statistique Canada

Contexte interne

Historiquement, le Ministère a toujours été reconnu pour son expertise. Il peut miser sur un personnel hautement qualifié et possédant une bonne capacité d'adaptation. Il ne peut cependant s'appuyer uniquement sur ses acquis s'il espère faire face à la complexité des enjeux et répondre aux besoins locaux et régionaux grandissants tout en accomplissant efficacement sa mission. Un changement d'envergure est nécessaire : le Ministère est amené à évoluer en passant d'un modèle centré sur l'action directe auprès des municipalités à un modèle reposant davantage sur la mobilisation de ses partenaires. Il peut s'agir des autres ministères

et organismes gouvernementaux, des associations municipales, de la société civile, de la communauté scientifique, etc. Cette mobilisation est cruciale dans un contexte où les ressources sont limitées et où de nombreux intervenants, gouvernementaux ou autres, agissent auprès des mêmes clientèles. Elle seule peut permettre au Ministère de démultiplier sa capacité d'agir pour soutenir le milieu municipal, dans l'intérêt des citoyens.

52 %

des employés estiment que
l'innovation est une valeur
qui décrit bien le Ministère.

Le Ministère ne se concevrait donc plus exclusivement comme une organisation détentrice d'une expertise de pointe, mais comme une entité mobilisatrice et cocréatrice. Il encouragerait la souplesse et la prise de risques en favorisant l'exercice d'un leadership dynamique et en stimulant l'innovation et la créativité nécessaires à la mobilisation des divers acteurs.

61 %

des employés estiment que
la créativité est une valeur
qui décrit bien le Ministère.

Des mécanismes positionnent déjà avantageusement le Ministère comme pivot d'une action concertée et intégrée de l'État et de ses partenaires, qui est davantage adaptée aux particularités des collectivités. Il peut compter, dans chaque région, sur les conférences administratives régionales (CAR)¹ et, à l'échelle nationale, sur la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT).

Le Ministère dispose aussi d'outils flexibles qui lui permettent d'intervenir très largement, notamment en matière de développement local et régional.

Sa loi constitutive lui permet de conclure des ententes avec des partenaires dans tout domaine de sa compétence. Par exemple, le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole est l'un des principaux leviers dont dispose la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal pour stimuler l'activité économique, culturelle et sociale de la région métropolitaine.

À ces attributs s'ajoutent une forte culture d'accompagnement des municipalités, ainsi qu'une grande disponibilité du personnel du Ministère à l'égard de sa clientèle. Ses représentants ont prouvé, et continuent de le faire au quotidien, qu'ils peuvent réaliser les maillages nécessaires, tant avec le milieu municipal qu'avec ses partenaires gouvernementaux. Les relations particulièrement étroites développées avec les associations municipales offrent un potentiel de bonification de l'offre de service aux municipalités.

97 %

des employés estiment que
le Ministère se caractérise
par sa compétence, et 95 %
par son professionnalisme.

90 %

des employés estiment que
la collaboration est une valeur
qui décrit bien le Ministère.

1. Les CAR réunissent, dans chaque région administrative du Québec, les représentants de plusieurs ministères et organismes et sont présidées par les directeurs régionaux du Ministère.

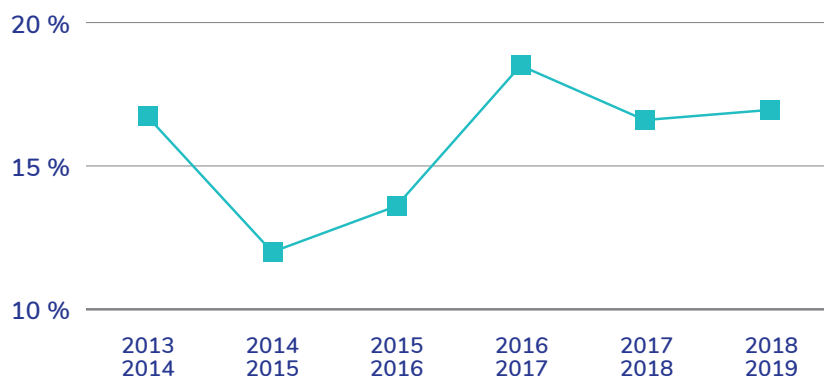
Le Ministère doit favoriser l'émergence de compétences complémentaires à celles qui font la renommée de son personnel, comme la rigueur et le professionnalisme. Par exemple, il doit promouvoir les habiletés de concertation, d'ouverture au changement et d'agilité. Cela permettra à son personnel de développer de nouveaux liens porteurs avec ses partenaires et sa clientèle.

Ces compétences sous-tendent une flexibilité toujours plus grande de l'activité du Ministère et, plus largement, du gouvernement à l'égard des municipalités. Par exemple, il est attendu qu'elles conduisent à concevoir des programmes d'aide complémentaires, encore mieux ancrés dans les besoins des citoyens, plus simples pour les municipalités et dont les retombées seront bonifiées. La flexibilité pourrait aussi accélérer, grâce à une meilleure concertation, la conclusion d'ententes de développement au bénéfice des collectivités.

52 %
des employés estiment
que la circulation de
l'information entre les
directions est adéquate.

Pour assurer la cohérence de ses actions et éviter des chevauchements entre ses unités, le Ministère doit poursuivre l'amélioration de la circulation de l'information entre ses directions et s'assurer de pérenniser la collaboration entre elles. Il doit également tirer profit de la rétroaction de son personnel sur ses processus et ses choix d'orientations. Ces éléments contribueront à l'accroissement continu de la mobilisation des employés et à faciliter leur rétention dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

10. TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE AU MINISTÈRE



La nouvelle responsabilité du Ministère en habitation l'amènera à dialoguer avec une pluralité d'acteurs, à exploiter ses capacités de concertation, son agilité ainsi que l'interdisciplinarité de son personnel. Il pourra en tirer des enseignements précieux à transposer dans son action municipale.

Finalement, alors que l'État exprime sa volonté de procéder à une déconcentration de ses effectifs au profit des régions, le Ministère est déjà proactif en ce sens. Il est donc en bonne position pour mettre son expérience, son expertise et son réseau régional au service des ministères et organismes afin de les accompagner dans ce changement. Même si le Ministère est déjà bien déployé dans toutes les régions – où se situe près de 20 % de son personnel – l'effectif de ses directions régionales peut encore être accru pour faire face à la multiplication des défis des municipalités et à l'élargissement de leurs compétences, ainsi que pour favoriser la consolidation des capacités des gouvernements de proximité. Cet ancrage régional consolidé peut aussi contribuer à une plus grande anticipation des changements à venir et à s'y préparer en conséquence.

Bilan stratégique

Le plan stratégique précédent, couvrant les années 2017-2019, témoignait de la transformation en profondeur des relations entre le gouvernement du Québec et le milieu municipal. Le rôle du Ministère a été appelé à évoluer en ce sens, passant d'un mandat de contrôle et de surveillance à une approche fondée sur l'accompagnement et le soutien aux municipalités dans la réalisation de leur mission. La reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité, devant rendre compte de leurs décisions plus aux citoyens et moins à l'État, a été le socle sur lequel le Ministère a appuyé cette transformation.

À titre d'exemple, en concertation avec les partenaires du milieu, le Ministère a créé un pôle d'expertise en gestion contractuelle permettant d'accroître l'autonomie des municipalités dans l'octroi et la gestion de leurs contrats.

Ce plan stratégique s'est également traduit par le dépôt à l'Assemblée nationale de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Les travaux menant à cette stratégie ont notamment consisté à mobiliser les ministères et les organismes gouvernementaux concernés pour qu'ils rendent publique leur planification respective dans le domaine, axée sur les actions à poser en réponse aux priorités régionales.

Le Ministère, au nom du gouvernement du Québec, a conclu l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole par laquelle lui sont confiés de nouveaux leviers pour assurer son développement. Ces derniers sont notamment concrétisés dans le cadre d'ententes sectorielles conclues, entre autres, en matière d'habitation, de développement économique, de développement culturel, d'immigration, de diversité et d'inclusion et de partage d'équipements scolaires et municipaux. Il a poursuivi les démarches auprès des ministères et organismes gouvernementaux afin d'instituer le « Réflexe Montréal » qui vise la prise en considération des spécificités de la métropole dans l'intervention gouvernementale.

Une entente similaire entre le gouvernement et la Ville de Québec est en cours de réalisation pour la reconnaissance de son statut particulier de capitale nationale. Cette entente contient divers engagements du gouvernement en matière d'aménagement et d'urbanisme, de logement social, d'itinérance, de développement économique, de culture et de patrimoine, de fiscalité et d'environnement. Le Ministère poursuit ses travaux avec des instances gouvernementales concernées afin de permettre à Québec d'assumer pleinement les responsabilités uniques que lui confère son statut particulier de capitale nationale.

Au cours des deux dernières années, le Ministère a non seulement poursuivi son travail d'appui en aménagement du territoire, il a également travaillé à la production d'outils d'accompagnement pour les municipalités de façon à faciliter l'application des nouvelles dispositions législatives découlant de la reconnaissance de celles-ci comme gouvernements de proximité. Ces outils ont été développés en collaboration afin de les adapter aux besoins des municipalités et de fournir une information utile à leurs administrations et aux citoyens. Quant au soutien offert aux municipalités, les interventions du Ministère se sont faites en complémentarité avec celles des associations municipales.

Afin de mieux répondre aux besoins des municipalités en matière d'aide financière pour les travaux d'infrastructures, le Ministère a notamment simplifié le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) et accru l'accessibilité à une aide financière pour les petites municipalités et pour celles procédant à des regroupements de services. Il a maintenu sa contribution au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018, une source de financement à long terme souple et récurrente pour les municipalités.

Il a également poursuivi les efforts pour améliorer la performance du Québec à l'égard de la consommation d'eau potable, notamment en menant à son terme la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017, et en dressant un premier bilan consolidé de l'état des infrastructures d'eau des municipalités.

11. ÉTAT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (2018)

INFRASTRUCTURES D'EAU PONCTUELLES

Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable (en %)



Installations de traitement des eaux usées (en %)



Basé sur des indicateurs de durée de vie restante (835 municipalités participantes)

Indice d'état

- Très bon, bon, satisfaisant
- Mauvais
- Très mauvais

INFRASTRUCTURES LINÉAIRES

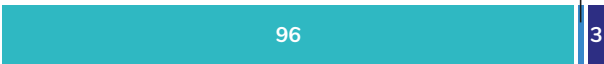
Conduites d'eau potable (en %)



Conduites d'eaux usées (en %)



Conduites d'eaux pluviales (en %)



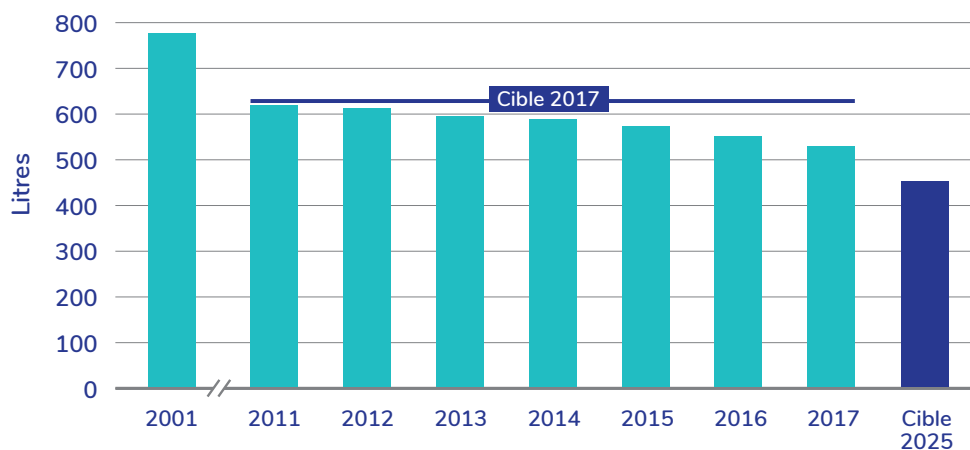
Basé sur les plans d'intervention de 727 municipalités participantes

Source : Rapport 2018 du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec

Le Ministère est responsable de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités. Conséquemment, il est intervenu auprès des ministères pour les sensibiliser à l'importance de consulter le milieu municipal lorsqu'ils élaborent leurs politiques, plans d'action, stratégies et projets de loi et de règlement ayant une incidence sur leur milieu.

Les travaux ministériels dans le domaine municipal auprès des différents ministères et organismes québécois concernés ainsi qu'auprès des homologues des gouvernements provinciaux et territoriaux ont fait l'objet d'une coordination soutenue. Le Ministère a joué un rôle important auprès du gouvernement fédéral afin de faire respecter des compétences et des priorités du Québec dans le domaine municipal. Il a aussi entrepris une démarche de concertation avec les autres provinces et les territoires. Cette démarche a notamment permis de répertorier les enjeux stratégiques communs aux provinces et aux territoires et facilité le dialogue avec le gouvernement fédéral dans les dossiers touchant les affaires municipales.

12. QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE PAR JOUR



Au cours des deux dernières années, le Ministère a aussi mis en action sa stratégie de déploiement de l'approche agile dans le secteur des technologies de l'information. Cette approche a contribué de façon importante à la réussite de plusieurs projets.

Le Plan stratégique 2019-2023 s'inscrit dans la poursuite de cette transformation. Le Ministère souhaite bonifier son rôle de partenaire auprès des municipalités et leur offrir les outils et l'accompagnement nécessaires pour qu'elles puissent exercer pleinement leurs compétences et assurer le développement de leur collectivité. Étant maintenant responsable de l'habitation, le Ministère souhaite faire preuve de leadership et établir, en collaboration avec les ministères, les organismes gouvernementaux ou municipaux, les groupes ou individus intéressés, les besoins, les priorités et les objectifs pour tous les secteurs de l'habitation au Québec.

CHOIX STRATÉGIQUES

Enjeu 1 :

Des municipalités aux moyens adaptés à leur mission

Les municipalités doivent être outillées adéquatement afin de pouvoir répondre aux besoins de leur population et être dynamiques et résilientes à l'égard des grands enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui s'accroissent. Le Ministère peut agir directement en administrant des programmes, en modernisant l'environnement municipal et en adaptant l'accompagnement-conseil offert aux municipalités (orientation 1). Il doit toutefois aussi accroître la collaboration avec une large gamme de partenaires afin de les mobiliser pour qu'ils soutiennent de manière tangible et adaptée les municipalités dans la réalisation de leur mission (orientation 2).

Orientation 1 :

Outiller adéquatement les municipalités

Le Ministère continuera de soutenir les municipalités pour les épauler dans l'accomplissement de leur mission. D'ici à 2023, il s'assurera que son action envers les collectivités évoluera afin de s'adapter à leurs responsabilités et défis particuliers.

Objectif 1.1 :

Adapter les instruments d'intervention du Ministère aux responsabilités et aux défis à relever par les collectivités

Premièrement, il veillera à ce que ses instruments d'intervention soient toujours adaptés aux besoins des clientèles desservies et à leur évolution. Cela peut comprendre la conception d'outils de communication pour vulgariser les affaires municipales pour la population et pour stimuler l'engagement citoyen, la prise en compte des défis environnementaux dans les programmes d'aide ou encore l'application des mécanismes de vérification des programmes. En mesurant la satisfaction des municipalités ayant bénéficié de son soutien pour mettre en commun un équipement, une infrastructure, un service ou une activité, le Ministère porte son attention sur un enjeu fondamental, soit son action visant à maintenir la capacité administrative des municipalités moins peuplées. Le Ministère apporte donc un soutien constant aux municipalités qui mutualisent leurs ressources, et des programmes leur sont spécialement destinés. D'autres programmes sont également en processus d'adaptation de façon à favoriser les mises en commun.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
Taux de satisfaction des municipalités ayant procédé à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités à la suite d'un accompagnement du Ministère ²	80 % des municipalités sondées satisfaites	85 % des municipalités sondées satisfaites	90 % des municipalités sondées satisfaites	95 % des municipalités sondées satisfaites

2. Valeur de départ : aucune.

Objectif 1.2 : Moderniser le cadre de gestion municipale, d'aménagement et de développement du territoire

Deuxièmement, le Ministère continuera à travailler à moderniser l'environnement dans lequel les acteurs municipaux évoluent. Cela inclut la mise à jour constante du cadre légal et réglementaire des municipalités, tant celui sous sa responsabilité que celui sous celle des autres ministères et organismes, pour l'adapter à leurs besoins et à leur situation. Il pourra par exemple réviser le cadre d'aménagement, concevoir de nouvelles mesures pour favoriser la transparence envers les citoyens, revoir des modalités liées à l'encadrement des scrutins municipaux, adapter les règles de gestion contractuelle, etc. Dans l'objectif d'appuyer les municipalités face aux défis auxquels elles doivent s'attaquer, le Ministère tiendra des discussions avec les représentants des partenaires municipaux en vue de permettre la conclusion d'une nouvelle entente de partenariat fiscal. Il agira avec détermination pour que les schémas d'aménagement et de développement de toutes les MRC intègrent la cartographie et les dispositions normatives associées aux risques en matière de sécurité civile, au fur et à mesure que les exigences envers chaque MRC seront déterminées ou renouvelées pour chaque catégorie de risques (inondations, glissements de terrain, érosion côtière)³. L'adoption de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) permettra aux municipalités d'évoluer dans un environnement réglementaire modernisé, pour faire face à leurs nouveaux défis (aménagement durable du territoire, conservation de la biodiversité, gestion durable des forêts, etc.).

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
Proportion de candidates aux élections générales municipales ⁴	-	-	34 % aux élections de 2021	-
Proportion des municipalités ayant intégré à leurs outils de planification et à leur réglementation la nouvelle cartographie des zones inondables découlant des 8 conventions d'aide financière convenues avec le milieu municipal ou pour lesquelles les outils de planification et la réglementation de leur MRC rendent cette cartographie applicable ⁵	5 %	33 %	66 %	100 %
Proportion des schémas d'aménagement et de développement intégrant la mise à jour de la cartographie et les dispositions normatives associées aux risques de glissements de terrain ⁶	100 %	100 %	100 %	100 %

3. La valeur cible dépend de la production de la cartographie effectuée par le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère des Transports, ainsi que de la transmission des demandes de modification de schémas d'aménagement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

4. Valeur de départ : 31,3 % aux élections de 2017.

5. Valeur de départ : 0 % en janvier 2019.

6. Valeur de départ : 89 % en janvier 2019.

Objectif 1.3 : Assurer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des municipalités

Troisièmement, l'accompagnement en expertise offert par le Ministère aux municipalités sera modulé afin de prendre en compte les particularités locales et régionales. Ses directions régionales, en première ligne pour conseiller les citoyens et les organismes municipaux, seront au cœur de cette adaptation. Le Ministère apportera un soutien aux MRC pour la révision des schémas d'aménagement et de développement qui prendra davantage en compte leurs enjeux régionaux. Il poursuivra l'accompagnement des communautés métropolitaines dans l'exercice de leurs compétences en matière d'aménagement et de développement du territoire. Le Ministère travaillera aussi à combler les besoins en expertise des municipalités moins peuplées, notamment en gestion contractuelle, en planification des investissements en infrastructures et en gestion municipale. Enfin, il poursuivra ses efforts pour soutenir les municipalités dans l'amélioration de leur gestion financière, que ce soit par son accompagnement dans le processus d'approbation des règlements d'emprunt ou des cautionnements municipaux, ou par des interventions ponctuelles en gestion financière à la demande des municipalités (implantation de contrôles internes, de bonnes pratiques, etc.).

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, le Ministère prévoit évaluer, d'une part, la satisfaction des MRC à l'endroit de son accompagnement et, d'autre part, les résultats obtenus quant à la conformité aux OGAT de l'ensemble des documents de planification transmis par les MRC au Ministère.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
Taux de satisfaction des MRC à l'égard de démarches d'accompagnement en aménagement du territoire ⁷	70 %	75 %	80 %	85 %
Taux de conformité aux OGAT de l'ensemble des documents de planification transmis par les MRC au Ministère ⁸	80 %	82 %	84 %	86 %

7. Valeur de départ : aucune. Étant donné que la valeur de départ n'est pas connue, les cibles annuelles pourront être révisées en fonction des résultats obtenus lors du sondage de 2019.

8. Valeur de départ : 80 % en mars 2019.

Orientation 2 : Mobiliser les partenaires dans la résolution d'enjeux importants pour les collectivités

Les pouvoirs publics doivent répondre aux enjeux du 21^e siècle en recourant à un mariage d'expertises variées qu'il serait inefficace de chercher à cloisonner à l'intérieur de l'appareil étatique. En conséquence, pour assurer l'émergence de collectivités dynamiques et résilientes, le Ministère devra mener une action horizontale au sein du gouvernement et de la société en général. Ainsi, il souhaite se définir comme un partenaire du milieu municipal parmi une pluralité de partenaires ayant chacun un rôle à jouer : ministères et organismes gouvernementaux, chercheurs, associations professionnelles, organismes de la société civile, etc.

Dans ce contexte, le Ministère entend jouer un rôle de leader mobilisateur à l'égard des actions des partenaires. Dès lors, les structures de dialogue et de gouvernance transversale qu'il chapeaute prendront une plus grande importance. Il lui appartient de s'appuyer sur ces structures pour concrétiser la concertation gouvernementale et pour faire en sorte que les interventions gouvernementales s'adaptent efficacement aux besoins et aux priorités des collectivités. Ces mécanismes assureront la cohérence de ces actions et en maximiseront les retombées pour les collectivités. C'est pourquoi, en premier lieu, le Ministère se donne pour objectif de stimuler la participation des ministères et organismes gouvernementaux à ces structures de gouvernance, telles que les CAR.

Objectif 2.1 : Stimuler la pleine participation des ministères et organismes aux structures de gouvernance transversale

Les CAR sont les mieux placées pour amener les ministères et organismes à développer une approche adaptée aux particularités de chaque région. Le Ministère s'efforcera particulièrement de renforcer la cohérence de l'action gouvernementale sur le territoire de la région métropolitaine, laquelle regroupe plusieurs CAR. Par ailleurs, il déploiera des efforts pour s'assurer que les ministères absents en région participent activement aux travaux des CAR. Au sein même du Ministère, une attention particulière doit être portée au renforcement des liens entre les directions régionales et les autres directions chargées du développement et de l'opération des programmes, des politiques publiques en matière municipale, etc.

D'autres structures, comme la Table gouvernementale aux affaires territoriales, la Table Québec-municipalités et la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement, réunissent les décideurs gouvernementaux et municipaux autour d'enjeux phares pour le milieu municipal, comme la déconcentration des effectifs gouvernementaux au profit des régions. Le recours systématique à ces lieux d'échanges reconnus amènera les ministères et organismes à travailler davantage de concert avec les collectivités. Une redynamisation de la Table gouvernementale aux affaires territoriales permettra de concourir à cet objectif, dans un contexte où les autres ministères et organismes n'ont pas toujours le réflexe d'y recourir.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
Nombre de dossiers interministériels proposés par les autres MO à la Table gouvernementale aux affaires territoriales ⁹	2	4	6	8

9. Valeur de départ : 0.

Objectif 2.2 : Amener les ministères et organismes à épauler les collectivités dans la réalisation de leurs priorités en matière d'occupation et de vitalité des territoires

En second lieu, le Ministère amènera les ministères et organismes à épauler les collectivités dans la réalisation de leurs priorités. La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 crée une nouvelle dynamique entre l'État et les régions. Elle demande à chaque région administrative de s'unir dans la définition de priorités, puis requiert de chaque ministère et organisme qu'il y apporte des réponses précises dans le cadre de ses activités.

Le Ministère s'emploiera à accompagner les ministères et organismes dans la réalisation de cet exercice sensible de consultations afin qu'ils deviennent plus agiles pour répondre aux priorités régionales. Le Ministère vise à ce que les CAR se penchent plus fréquemment sur les priorités définies par les régions en matière d'occupation et de vitalité des territoires, et ainsi inciter l'ensemble des ministères et organismes de l'État à s'impliquer davantage dans la réalisation des priorités régionales. Cette dynamique favorisera notamment la conclusion d'ententes sectorielles de développement, mettant en commun des ressources financières municipales et gouvernementales. À Montréal, le Ministère et la Ville collaborent à la mise en œuvre de la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal. Ils mobilisent les partenaires autour d'une série d'actions prioritaires suivant deux grands axes, soit l'amélioration de la mobilité et le développement économique innovant et durable. Des initiatives visant l'amélioration des milieux de vie sont également soutenues en parallèle.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
Proportion des rencontres des conférences administratives régionales ou métropolitaine abordant des sujets liés aux priorités régionales impliquant d'autres MO ¹⁰	25 %	50 %	60 %	80 %

10. Valeur de départ : aucune.

Objectif 2.3 : Améliorer la performance environnementale des municipalités

En dernier lieu, l'amélioration de la performance environnementale des municipalités apparaît comme un enjeu crucial pour l'avenir. Cette ambition nécessite une étroite collaboration entre de nombreux partenaires en vue de favoriser la gestion optimale de l'eau, la mobilité durable, la saine gestion des matières résiduelles, la décontamination des sols, etc.

Tout d'abord, le Ministère prévoit de mobiliser le milieu municipal pour qu'il s'approprie encore davantage cet enjeu en révisant ses planifications en aménagement du territoire afin de prendre en compte les changements climatiques, notamment en matière de mobilité durable. Ces planifications révisées permettront au milieu municipal de mieux faire face aux diverses problématiques associées aux changements climatiques comme l'érosion des berges, les inondations, les îlots de chaleur en territoire urbain, les épisodes de pluies diluviennes, la perte de biodiversité, etc. Le Ministère accompagnera les MRC dans l'adoption de ces planifications révisées.

Ensuite, le Ministère compte intervenir activement auprès du milieu municipal pour améliorer la gestion de l'eau sur le territoire québécois. Le premier vecteur d'intervention sera la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 dont l'objectif principal est d'assurer la pérennité de l'eau. Avec cette stratégie, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à poursuivre leurs efforts pour réduire la consommation d'eau potable et les pertes d'eau dans les réseaux de distribution d'eau potable, ce qui, incidemment, permettra de réduire la quantité d'eau potable distribuée dans ces réseaux. La Stratégie permettra de mieux outiller les villes et les régions dans leurs démarches d'économie d'eau potable, en s'appuyant sur une approche souple et adaptée aux différentes réalités régionales et municipales. Le Ministère évaluera l'atteinte des cibles prévues dans la Stratégie, dont la réduction, d'ici 2025, de 20 % par rapport à 2015 de la quantité d'eau distribuée par personne par jour, par l'ensemble des municipalités y ayant adhéré¹¹.

Le second vecteur sera la poursuite des programmes d'infrastructures¹², voire leur bonification ou l'ajout de nouveaux programmes, afin de continuer à financer les travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, par les municipalités (p. ex., station d'épuration, usine de traitement, conduites, etc.). Ces programmes jouent et continueront de jouer un rôle crucial pour permettre aux municipalités d'atteindre les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, ainsi que pour leur permettre de respecter leurs diverses obligations légales et réglementaires en matière de gestion de l'eau (gestion des rejets d'eaux usées, qualité de l'eau potable, etc.). Des sommes importantes, soit 7,2 milliards de dollars, ont été réservées à cette fin dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029, sans compter les montants qui seront rendus disponibles par l'entremise du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (3,4 milliards de dollars).

11. Plus de 600 municipalités ont adhéré à ce jour à cette dernière.

12. Cela comprend notamment le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

Le Ministère suivra le rythme de réalisation des travaux des municipalités par rapport à leurs prévisions. Cet indicateur permettra de jauger l'effet positif des programmes sur la capacité des municipalités à réaliser leurs projets d'infrastructures. Le Ministère continuera également à soutenir la production, par l'entremise du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec (PIEMQ), un bilan annuel présentant l'état des infrastructures d'eau des municipalités du Québec¹³. Le Ministère prévoit notamment d'utiliser ce bilan pour évaluer l'évolution de l'état des infrastructures et, dans une certaine mesure, la portée de ses programmes d'infrastructures.

Finalement, dans la région de Montréal, le Ministère continuera à travailler avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour protéger plus de milieux naturels.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
Proportion de la population du Québec résidant dans des MRC ayant des planifications en aménagement du territoire qui prennent en compte les changements climatiques ¹⁴	50 %	60 %	70 %	80 %
Taux de réduction de la quantité d'eau distribuée par personne par jour ¹⁵	-9 % en 2018 par rapport à 2015	-10,5 % en 2019 par rapport à 2015	-12 % en 2020 par rapport à 2015	-13,5 % en 2021 par rapport à 2015
Taux de réalisation des projets d'infrastructures par les municipalités dans le cadre du Plan québécois des infrastructures ¹⁶	85 %	86 %	87 %	88 %
Délai entre l'obtention d'un dossier complet et la date de signature de la lettre de promesse d'aide financière à la municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), volet 1.2 ¹⁷	30 jours calendaires pour 75 % des dossiers	30 jours calendaires pour 80 % des dossiers	30 jours calendaires pour 85 % des dossiers	30 jours calendaires pour 90 % des dossiers

13. Un premier rapport a été publié en 2017, un second en 2018 et un nouveau rapport est attendu en 2019 (<https://ceriu.qc.ca/bibliotheque/rapport-2018-du-portrait-infrastructures-eau-municipalites-du-quebec-piemq>).

14. Valeur de départ : 42 % en janvier 2019.

15. Valeur de départ : -7,5 % en 2017 par rapport à 2015 (573 litres par personne par jour en 2015).

16. Valeur de départ : 84 % (moyenne sur 10 ans).

17. Valeur de départ : aucune.

Enjeu 2 :

La cohérence de l'action de l'État en habitation

En octobre 2018, pour la première fois depuis 1985, un ministère québécois s'est vu attribuer, dans son appellation, la responsabilité de l'habitation. L'action de l'État en habitation est actuellement répartie entre différents organismes gouvernementaux spécialisés (Société d'habitation du Québec, Régie du bâtiment et Régie du logement) et certains ministères. Cette décision est annonciatrice de changements importants en habitation.

Orientation 3 :

Accroître le rôle de l'État en habitation

Une vue d'ensemble, qui permettra d'établir une vision commune de l'action de l'État en habitation, doit être dégagée. Pour ce faire, le Ministère déploiera les efforts nécessaires pour entamer un dialogue avec les partenaires de la société civile et les organismes publics déjà actifs en matière d'habitation afin de répondre aux besoins concrets de la population.

Objectif 3.1 :

Assurer le leadership du Ministère en habitation

Par son action, le Ministère entend mieux structurer l'action gouvernementale en habitation afin de lui conférer plus de cohérence. Sur la base d'un profil juste des conditions de l'habitation au Québec, il souhaite également doter l'État d'une capacité de planifier les besoins en habitation à long terme. Un plan d'action reflétant cette vision structurée et cohérente en habitation sera élaboré et mis en œuvre avec ses partenaires.

INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
Taux de réalisation d'un plan d'action gouvernemental en habitation ¹⁸	-	100 % des mesures prévues pour 2020-2021	100 % des mesures prévues pour 2021-2022	100 % des mesures prévues pour 2022-2023

18. Valeur de départ : aucune.

Enjeu 1 : Des municipalités aux moyens adaptés à leur mission

Orientation 1 : Outiller adéquatement les municipalités

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.1 Adapter les instruments d'intervention du Ministère aux responsabilités et aux défis à relever par les collectivités	1 Taux de satisfaction des municipalités ayant procédé à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités à la suite d'un accompagnement du Ministère (valeur de départ : aucune)	80 % des municipalités sondées satisfaites	85 % des municipalités sondées satisfaites	90 % des municipalités sondées satisfaites	95 % des municipalités sondées satisfaites
	2 Proportion de candidates aux élections générales municipales (valeur de départ : 31,3 % aux élections de 2017)	-	-	34 % aux élections de 2021	-
1.2 Moderniser le cadre de gestion municipale, d'aménagement et de développement du territoire	3 Proportion des municipalités ayant intégré à leurs outils de planification et à leur réglementation la nouvelle cartographie des zones inondables découlant des 8 conventions d'aide financière convenues avec le milieu municipal ou pour lesquelles les outils de planification et la réglementation de leur MRC rendent cette cartographie applicable (valeur de départ : 0 % en janvier 2019)	5 %	33 %	66 %	100 %
	4 Proportion des schémas d'aménagement et de développement intégrant la mise à jour de la cartographie et les dispositions normatives associées aux risques de glissements de terrain (valeur de départ : 89 % en janvier 2019)	100 %	100 %	100 %	100 %
1.3 Assurer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des municipalités	5 Taux de satisfaction des MRC à l'égard des démarches d'accompagnement en aménagement du territoire (valeur de départ : aucune)	70 %	75 %	80 %	85 %
	6 Taux de conformité aux OGAT de l'ensemble des documents de planification transmis par les MRC au Ministère (valeur de départ : 80 % en mars 2019)	80 %	82 %	84 %	86 %

Orientation 2 :

Mobiliser les partenaires dans la résolution d'enjeux importants pour les collectivités

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1 Stimuler la pleine participation des ministères et organismes aux structures de gouvernance transversale	7 Nombre de dossiers interministériels proposés par les autres MO à la Table gouvernementale aux affaires territoriales (valeur de départ : 0)	2	4	6	8
2.2 Amener les ministères et organismes à épauler les collectivités dans la réalisation de leurs priorités en matière d'occupation et de vitalité des territoires	8 Proportion des rencontres des conférences administratives régionales ou métropolitaine abordant des sujets liés aux priorités régionales impliquant d'autres MO (valeur de départ : aucune)	25 %	50 %	60 %	80 %
2.3 Améliorer la performance environnementale des municipalités	9 Proportion de la population du Québec résidant dans des MRC ayant des planifications en aménagement du territoire qui prennent en compte les changements climatiques (valeur de départ : 42 % en janvier 2019)	50 %	60 %	70 %	80 %
	10 Taux de réduction de la quantité d'eau distribuée par personne par jour (valeur de départ : -7,5 % en 2017 par rapport à 2015)	-9 % en 2018 par rapport à 2015	-10,5 % en 2019 par rapport à 2015	-12 % en 2020 par rapport à 2015	-13,5 % en 2021 par rapport à 2015
	11 Taux de réalisation des projets d'infrastructures par les municipalités dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (valeur de départ : 84 % - moyenne sur 10 ans)	85 %	86 %	87 %	88 %
	12 Délai entre l'obtention d'un dossier complet et la date de signature de la lettre de promesse d'aide financière à la municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), volet 1.2 (valeur de départ : aucune)	30 jours calendaires pour 75 % des dossiers	30 jours calendaires pour 80 % des dossiers	30 jours calendaires pour 85 % des dossiers	30 jours calendaires pour 90 % des dossiers

Enjeu 2 : La cohérence de l'action de l'État en habitation

Orientation 3 : Accroître le rôle de l'État en habitation

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.1 Assurer le leadership du Ministère en habitation	13 Taux de réalisation d'un plan d'action gouvernemental en habitation (valeur de départ : aucune)	-	100 % des mesures prévues pour 2020-2021	100 % des mesures prévues pour 2021-2022	100 % des mesures prévues pour 2022-2023

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MISSION

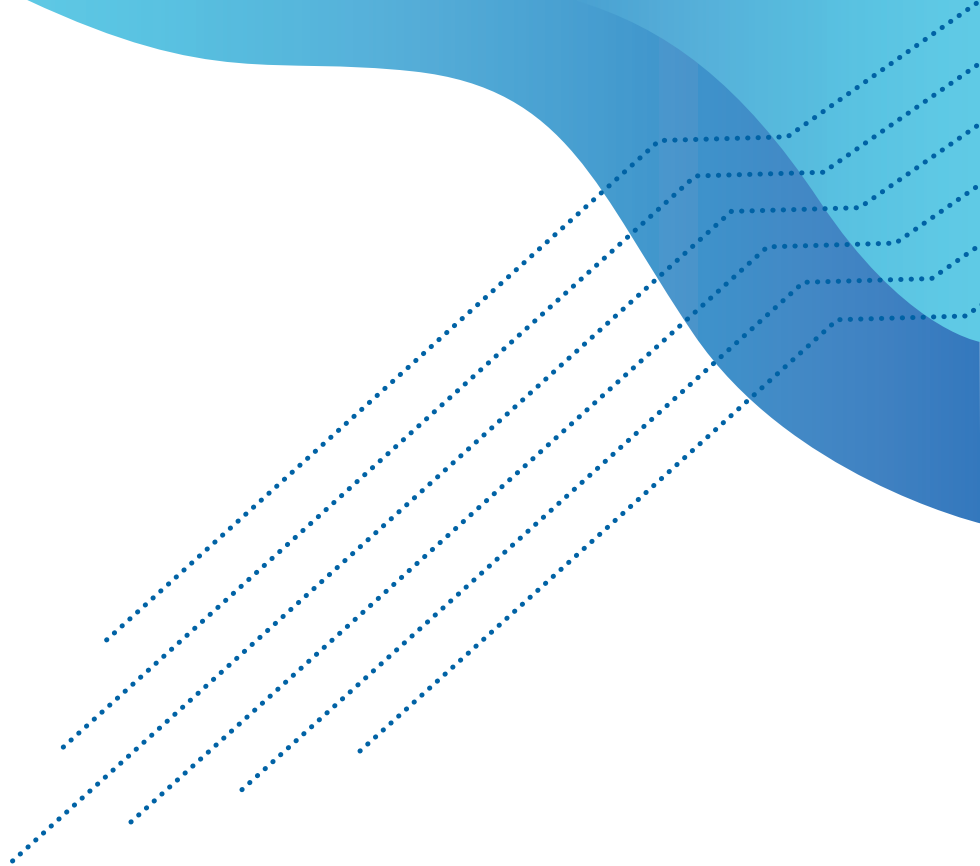
Soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire

VISION

Assurer une action publique cohérente et innovante en faveur de collectivités dynamiques et résilientes

VALEURS

Collaboration
Innovation
Professionnalisme



**Affaires municipales
et Habitation**

Québec

